Modèle pour le site Internet

**Le [date du début de la phase de transfert], nous ferons ensemble nos premiers pas dans le nouveau système de financement**

Le 1erjanvier 2024, la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) est entrée en vigueur dans le canton de Berne. Elle entraîne un changement de système important et nécessaire dans le soutien aux personnes en situation de handicap : désormais, le financement est entièrement centré sur les personnes concernées et leurs besoins individuels. Nous vous présentons ici les principales informations concernant les changements à venir.

**Où trouver des informations détaillées sur la LPHand et le passage au nouveau système ?**

* Pages Internet consacrées à la LPHand : [adresse]
* Brochure destinée aux personnes vivant en home (pdf) : [adresse]
* Fiches d’information sur les différents thèmes (pdf) : [adresse]

**Comment se déroulera le passage au nouveau système ?**

D’ici fin 2027, l’ensemble des institutions du canton seront transférées progressivement selon un calendrier déjà établi. Dans notre home, le passage au nouveau système aura lieu durant la période suivante : [dates de la phase de transfert].

🡪 [adresse de la page du site de la DSSI consacrée à l’introduction du nouveau système]

**Les pensionnaires ont-ils des démarches à entreprendre ?**

L’actuel modèle de financement disparaîtra bientôt. Pour bénéficier du nouveau système et ainsi assurer la poursuite du financement de leurs prestations au home, nos pensionnaires doivent s’inscrire sur l’application en ligne AssistMe.

🡪 [adresse de la fiche d’information sur AssistMe]

🡪 [adresse de la fiche d’information sur BE-Login]

**Que se passera-t-il durant la phase de transfert ?**

Le nouveau modèle de financement repose sur l’évaluation des besoins particuliers de soutien de chaque personne en situation de handicap. Cette évaluation sera réalisée au home, dans le cadre d’un entretien individuel avec un membre de notre personnel spécialement formé. Nous fixerons ensemble prochainement la date des entretiens.

🡪 [adresse page du site de la DSSI consacrée à la mise en œuvre]

🡪 [adresse de la fiche d’information sur le plan d’aide individuel IHP]

Si vous avez des questions concernant les changements à venir, n’hésitez pas à nous en parler ! Nous nous réjouissons de faire avec vous nos premiers pas dans ce nouveau système.